

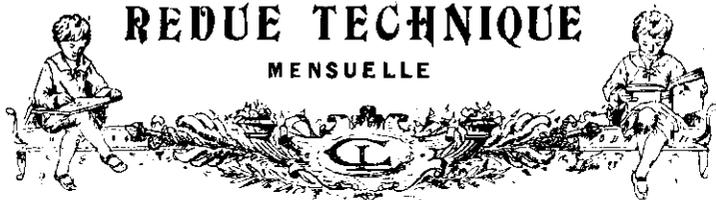
LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

REDUE TECHNIQUE

MENSUELLE



L'extincteur-avertisseur Schiess. — Une bombe à renversement inoffensive. — Le barrage de East-Park en Californie. — Construction de joints de fissures — Déversoir à crêtes circulaires multiples. — La lumière froide. — Toujours l'œuf de Colomb. — Les applications des procédés utilisés.

L'esprit des inventeurs s'est évertué, dans ces derniers temps surtout, à combiner des extincteurs avertisseurs automatiques d'incendie capables d'extirper l'humanité de la combustibilité, comme on dit dans la chanson des pompiers de Nanterre.

En général, ces appareils sont basés sur le principe de la fabrication de l'eau de Seltz et leur fonctionnement est analogue à celui des bombes à renversement, moins le danger bien entendu. Si l'on vient ajouter un acide tel que l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique à une solution saturée de carbonate de soude, l'acide carbonique gazeux se dégage avec une vive effervescence et sous la pression qu'il développe peut faire jaillir le jet liquide, mélangé au gaz extincteur, sur le foyer d'incendie.

C'est sur ce principe qu'est établi l'extincteur-avertisseur imaginé par M. Schiess, de Genève. Le récipient en forte tôle, rempli de la dissolution de sel alcalin, est supporté par un bâti à trois branches qui peut être suspendu au plafond du local à desservir. Ce récipient peut tourner autour d'un axe horizontal porté par le bras moyen du bâti et il est maintenu dans une position inclinée par un crochet fixé sur le fond supérieur et qui vient s'enclancher sur une pièce mobile constituant l'armature d'un électro-aimant.

L'enroulement de cet électro est inséré dans le circuit d'une pile et d'une sonnerie électrique, dans lequel se trouve également intercalée la colonne d'un thermomètre à mercure.

Si la température du local s'élève assez pour que la colonne mercurielle vienne réunir les contacts inférieur et supérieur qui relie le thermomètre au courant, celui-ci étant fermé, le courant passe et fait retentir la sonnerie. En même temps, l'armature est attirée par l'électro-aimant et rend libre le crochet d'enclanchement. Le réservoir bascule alors autour de son axe inférieur, en opérant le renversement attendu.

Or, à l'intérieur du réservoir se trouve une ampoule en verre contenant de l'acide chlorhydrique et sur le côté est placé un percuteur qui brise l'ampoule au moment où il vient frapper contre le bâti lors du renversement. L'acide carbonique se dégage et projette le mélange de liquide et de gaz par l'orifice pratiqué dans le couvercle, sur une coupe placée en regard, de manière à produire une gerbe circulaire qui se répand dans l'espace environnant.

**

Le journal *la Houille Blanche* donne des détails intéressants sur la construction d'un barrage à East-Park, qui est destiné à l'irrigation de 6.000 hectares de terrain, dans le comté d'Orland Gleun, en Californie. Cet ouvrage forme un réservoir d'une superficie de 770 hectares et d'une capacité de plus de 56 millions de mètres cubes.

Le barrage est établi immédiatement à l'aval du confluent

de deux rivières, au travers d'une gorge creusée dans un terrain formé de conglomérat assez résistant. La hauteur du mur au-dessus du lit de la rivière est de 27 m. 40 et de 39 m. 62 jusqu'à la fondation.

La section du mur est triangulaire ; la paroi amont, verticale à la partie supérieure, s'incline ensuite de 4 % sur la verticale jusqu'aux fondations ; le parement aval est incliné suivant une pente de 67 % et se raccorde par un arc de cercle avec la paroi verticale du parapet.

La largeur du mur varie de 3 m. 05 au sommet à 26 m. 21 à la base ; sa longueur totale est de 76 mètres au sommet.

Par suite des écarts considérables de température qui se présentent dans cette région pendant les saisons d'hiver et d'été, on a dû adopter un mode de construction spécial, permettant aux dilatations inévitables de se produire librement sans amener la dislocation de l'ouvrage.

A cet effet, celui-ci a été établi en plan, suivant un arc de cercle de 83 m. 82. de rayon, de telle sorte que la pression de l'eau ou la dilatation causée par la chaleur de l'été, déterminent une compression de la masse de béton qui constitue le corps du barrage. Mais les dilatations ou contractions dues aux variations de température détermineraient nécessairement des fissures qui pourraient compromettre la stabilité du barrage. On a donc songé à provoquer d'avance la formation de ces fissures, dans des directions et sur les points où elles ne peuvent être dangereuses, en ménageant des joints verticaux de moindre résistance appelés à se compresser ou à s'ouvrir sous l'action des dilatations ou des retraits de la maçonnerie de béton.

A cet effet, le bétonnage fut exécuté par sections correspondant à la longueur comprise entre deux joints. Après la pose du béton, on enleva les formes transversales occupant la place des joints, puis les parois des joints furent graissées, et l'on coula du béton entre ces parois, de manière à garnir le joint et à relier les deux sections voisines.

On obtient ainsi une étanchéité parfaite, car pendant l'été les joints sont compressés par la dilatation de la voûte verticale et pendant l'hiver, la pression de l'eau tend à refermer les joints qui ont pu s'ouvrir par le retrait, pendant le temps que le réservoir est resté vide. Dans tous les cas, le graissage des joints crée des lignes de moindre résistance, suivant lesquelles se produiront nécessairement les fissures, sans aucun inconvénient pour la stabilité de l'ouvrage.

C'est le même principe qui a été appliqué pour la conservation des verres de lampe qu'un inventeur eut l'idée de fendre d'avance suivant une génératrice du cylindre, en formant ainsi un joint de dilatation ou de contraction, placé d'avance au bon endroit et évitant la formation de fissures transversales et irrégulières entraînant le bris du verre.

L'installation est complétée par un déversoir, établi à 400 mètres environ, au travers d'une petite dépression de terrain de 90 mètres de longueur. Afin de développer davantage la longueur de la lame déversante, le déversoir a été constitué par une série de neuf petites voûtes verticales, semi-circulaires, de 9 m. 14 de diamètre, dont les crêtes forment un développement total de 129 mètres.

Ces voûtes sont construites en béton armé de 0 m. 457 d'épaisseur et sont arc-boutées sur des contreforts également en béton armé de 2 m. 44 d'épaisseur.

Ce déversoir peut ainsi évacuer 280 mètres cubes par seconde avec une surélévation de 1 m. 20, sans que le niveau de l'eau dans le réservoir puisse dépasser la cote de la crête du barrage.

**

Dernièrement, il nous a été donné d'assister à une conférence très intéressante, donnée par M. Dussaud, inventeur de la Lumière froide, dans la salle des Réunions industrielles du Palais du Commerce.

En l'état actuel de la science, la production de lumière froide serait une découverte du plus haut intérêt, si l'on songe que la plus grande partie de l'énergie électrique dépensée dans les lampes électriques est transformée en chaleur, tandis qu'une fraction infime, un dixième seulement, fournit des radiations lumineuses.

Ainsi, la transformation de l'énergie électrique en énergie lumineuse est encore bien imparfaite, puisque les neuf dixièmes se dissipent en chaleur obscure, sans profit pour l'utilisation que l'on a en vue.

Il est cependant raisonnable d'envisager la possibilité de produire un jour de la lumière froide, puisque les ondes électriques, calorifiques et lumineuses que produisent les réverbérations correspondantes de l'éther ne diffèrent que par le nombre des oscillations.

Or, dans leurs célèbres expériences, Herz et Tesla ont réussi à produire des ondulations électriques d'une extrême rapidité, se comptant par 500 millions environ par seconde, tandis que les oscillations des ondes lumineuses dépassent le chiffre fantastique de 300 trillions. Il y a encore une grande marge à parcourir avant d'obtenir une pareille fréquence, mais rien ne s'oppose en principe à ce que ce résultat soit acquis dans l'avenir et que l'on arrive ainsi à produire directement des ondes purement lumineuses, sans mélange d'ondes calorifiques, c'est-à-dire de la lumière parfaitement froide.

Cette conception de lumière froide n'a rien qui confine à l'utopie, puisque la nature a réalisé ces conditions dans les phénomènes de luminescence remarqués chez la Luciole cubaine, dont le corps émet des lueurs correspondant aux radiations jaunes et vertes, sans dégagement apparent de chaleur.

Hâtons-nous de dire que la Société française de Lumière froide, qui exploite les procédés de M. Dussaud, n'a nullement la prétention d'avoir résolu le problème ainsi posé. Elle emploie pour produire la lumière les procédés ordinaires, qui consistent à porter à l'incandescence un filament métallique réfractaire dans une ampoule de verre, mais par des dispositifs ingénieux, elle remédie aux inconvénients résultant de la production simultanée de la chaleur et de la lumière.

Le principe est des plus simples, mais tel l'œuf de Colomb, il fallait le trouver. Etant donné que la chaleur développée par le filament incandescent ne peut se transmettre immédiatement à l'ampoule de verre, pour faire sentir son influence dans le milieu extérieur, il suffit d'éteindre la lampe avant qu'elle n'ait eu le temps de s'échauffer et d'allumer une seconde lampe, au même point de l'espace, dont on éloigne la première lampe pour lui donner le temps de se refroidir.

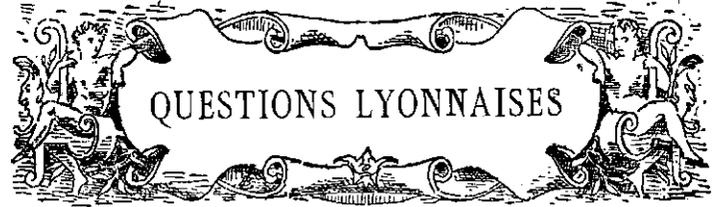
Cela n'a l'air de rien et pourtant l'inventeur a établi sur ce principe de nombreux appareils qui répondent à toutes les applications de la lumière électrique, projections militaires, électrothérapie, endoscopie, cinématographie, photographie à la lumière artificielle et bien d'autres encore d'un intérêt pratique indéniable.

Il faut ajouter que l'inventeur a porté la construction de ses lampes spéciales à un degré de perfectionnement remarquable, en utilisant des fils de tungstène très homogènes et en poussant le vide dans l'ampoule à un degré bien supérieur au taux pratiqué jusqu'à ce jour.

Ces circonstances lui permettent de survolter ses lampes, en les soumettant pendant dix à vingt minutes à une surtension électrique de 8 à 20 volts à laquelle les lampes ordinaires ne pourraient résister plus d'une fraction de minute ; or, les lampes survoltées transformant en lumière une fraction beaucoup plus grande de l'énergie électrique dépensée, on peut avec une faible dépense d'électricité obtenir un foyer lumineux beaucoup plus intense.

Il y a donc là un procédé intéressant et très fécond au point de vue des nombreuses applications auxquelles il se prête. Ce n'est pas la lumière froide évidemment, mais c'est un moyen d'éviter les inconvénients de la chaleur qui fait éclater les verres des appareils d'optique, met le feu aux films cinématographiques et réduit l'efficacité des éclairages, par l'obligation d'éloigner le foyer lumineux des objets détruits ou détériorés par la chaleur.

DARYMON.



LES CHEMINS DE FER ET LE PLAN D'EXTENSION DE LA VILLE

La Compagnie P.-L.-M. étudie actuellement un projet de transfert, dans la plaine de Vénissieux, de ses ateliers de Lyon-Guillotière.

La réalisation de ce programme va accentuer l'exode de la population laborieuse lyonnaise vers la périphérie.

C'est, en somme, un nouveau quartier qui se prépare au Sud-Est de la Ville et qui va échapper à l'Administration municipale lyonnaise, les constructions futures devant forcément s'établir en grande partie en dehors de l'enceinte.

Nous ne pouvons, évidemment, que noter les faits qui obligent une puissante Compagnie à rechercher, hors des limites de l'ancien octroi, la place qui lui manque pour faire face aux obligations que lui imposent les circonstances, sans qu'il nous soit possible d'apprécier si les installations projetées auraient été mieux placées en tout autre endroit ; mais il est regrettable de constater, une fois de plus, qu'on n'ait pas préalablement mis au point les prévisions d'ensemble pouvant répondre aux desiderata de l'avenir.

L'agglomération lyonnaise va donc être enserrée par un nouveau faisceau de voies établies dans l'unique but de faciliter des besoins particuliers, c'est-à-dire, en l'espèce, ceux du chemin de fer P.-L.-M. et les nouveaux établissements, emmurés qu'ils seront sur un vaste espace, opposeront une barrière infranchissable à toute tentative de création ultérieure d'artères nouvelles vers la grande banlieue Saint-Fons-Vénissieux.

Ce sera, d'autre part, l'impossibilité d'aménager le vaste parc qu'il avait été question de créer de ce côté, à proximité du champ d'aviation idéal rêvé par tous les sportsmen de la région.

Cette constatation pénible à faire (nous avons eu malheureusement bien souvent l'occasion d'exprimer des regrets semblables) nous amène à revenir — sans aucune prévention hostile, mais dans la seule pensée d'exposer une conception que nous croyons utile — sur la question du plan de transformation et d'extension de la cité lyonnaise.

Il y a quelques mois, j'avais confié à nos lecteurs mes craintes sur l'efficacité des études entreprises.

J'ai montré que la Commission ne pourrait travailler qu'avec une extrême lenteur, et que, très probablement, malgré les excellentes intentions et le zèle de tous, les Commissaires risquaient de mourir tous à la tâche avant d'avoir achevé leur œuvre.

Je critiquais, en effet, la méthode d'organisation des travaux de cette Assemblée et faisais valoir que, si l'on ne répartissait pas les membres de l'aéropage entre plusieurs bureaux, charges exclusivement de tel ensemble de questions connexes, on ne parviendrait pas à aboutir rapidement, à moins que les services de la Voirie et de l'Architecture n'aient préalablement préparé, de leur propre initiative, des solutions qu'il s'agirait simplement de faire approuver en temps utile, après des délibérations de principe plus ou moins nettement discutées, par ladite Commission.

Mes appréciations toutes personnelles, et qui, loin de mettre en doute la compétence autorisée des personnalités choisies par la Mairie, rendaient au contraire pleinement justice à la bonne volonté de chacun, m'ont occasionné de vifs reproches de la part de mes amis.

Je m'étais laissé convaincre par leurs véhémentes protestations et j'avais fini par admettre, comme eux, que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Mais je me reprends à croire que je n'étais probablement pas si mal avisé en pensant, de prime abord, que le système des Commissions, si cher aux Administrations françaises, n'était vraiment pas de mise dans une affaire semblable.

En tout cas, comme sœur Anne, je ne vois rien venir; aussi ai-je quelque apparence de raison pour insister de nouveau aujourd'hui sur les critiques faites il y a quelques mois, critiques, qui, je le répète, mettaient complètement hors de cause la valeur indiscutable des promoteurs de l'idée et de ceux de nos compatriotes qui ont été heureusement désignés pour faire partie de ladite Assemblée.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que notre timide rappel soit entendu et que l'on cherche à résoudre, en première ligne et une fois pour toutes, le problème du remaniement des voies ferrées lyonnaises et des gares principales, avant que le P.-L.-M. n'ait établi irrévocablement ses plans d'exécution.

SINED.

UNE CITE-JARDINS A LYON

La Société de construction à bon marché « l'Espérance du Foyer », dont le siège social est à Lyon, mairie du quatrième arrondissement, a projeté d'établir sur un terrain hospitalier, dit propriété Page, situé route d'Heyrieux, près de la place, une cité-jardin.

L'Administration des Hospices, à laquelle cette Société s'est adressée, serait, paraît-il, disposée à céder de gré à gré à ladite Société le terrain dont il s'agit, en vertu des dispositions légales régissant la construction des habitations à bon marché.

La Société « l'Espérance du Foyer » a préparé un plan de lotissement accepté par l'Administration des Hospices civils.

Il reste à la Société pour satisfaire aux conditions imposées, à obtenir de la Ville le classement et la mise en viabilité des voies projetées.

Le terrain dont il s'agit mesure environ 380 mètres de longueur sur 105 mètres de largeur. Une rue longitudinale de 14 mètres et trois rues transversales de 12 mètres y seraient tracées. De petites places circulaires ornées d'un massif central de verdure seraient aménagées à l'intersection des première et troisième rues transversales, avec la rue principale.

A l'intersection de cette dernière rue avec la deuxième rue transversale, le carrefour serait simplement élargi par l'établissement de pans coupés.

Toutes ces voies seraient complantées d'arbres et pourvues de trottoirs gazonnés.

Les huit masses ainsi obtenues seraient divisées en lots de 250 à 500 mètres environ, sur lesquelles seraient édifiées, en retrait de 3 mètres sur les alignements des voies, des maisons individuelles construites dans les conditions fixées par la loi sur les habitations à bon marché. Le nombre des lots prévus est de 70 environ.

Le service municipal de la Voirie, qui a examiné diverses solutions pour la mise en viabilité des voies dont il s'agit, a fait connaître que ces travaux coûteraient, dans les conditions les plus économiques, 55.900 francs environ.

Ils comprendraient l'établissement d'une chaussée empierrée de 6 mètres, de rigoles en cailloux et de trottoirs gazonnés, d'un égout du quatrième type, de 7 lanternes pour l'éclairage, l'exécution de travaux de fontainerie et la pose de 16 bouches d'arrosage.

Le classement de ces voies favoriserait la réalisation d'un projet des plus intéressants qui serait, du reste, pour l'avenir, susceptible d'extension avec la bonne volonté des propriétaires riverains.

Il convient de remarquer, en effet, que la voie principale et les voies secondaires projetées amorceraient le lotissement rationnel d'une masse de 55 hectares environ.

CONCOURS DE FAÇADES ET DE DEVANTURES

Dans son numéro du 16 mai dernier, *la Construction lyonnaise* a annoncé le projet d'ouverture d'un nouveau concours de façades. Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 courant, a pris la délibération suivante :

Un concours est ouvert entre les architectes et les propriétaires pour les façades des maisons et les motifs décoratifs pouvant contribuer à l'embellissement de la Ville et construits à Lyon en 1911, 1912 et 1913.

Pour les façades de maisons, ce concours portera sur quatre catégories de constructions :

Première catégorie : Habitations privées (hôtels particuliers, ou villas) ;

Deuxième catégorie : Maisons de rapport ou établissements commerciaux ;

Troisième catégorie : Maisons économiques ou constructions ouvrières ;

Quatrième catégorie : Bâtiments industriels.

Les propriétaires des cinq immeubles classés premiers seront récompensés comme suit :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| 1 ^{er} prix | Fr. 6.000 |
| 2 ^e prix | 4.000 |
| 3 ^e prix | 2.000 |
| 4 ^e prix | 1.500 |
| 5 ^e prix | 1.000 |

Une médaille d'or sera décernée aux architectes des deux immeubles classés premiers et une médaille d'argent aux architectes des immeubles classés troisième, quatrième et cinquième.

Des médailles de bronze pourront être décernées aux exécutants et aux collaborateurs de l'architecte ayant le plus contribué à la bonne exécution des immeubles primés.

Une somme de 1.000 francs est mise à la disposition du jury pour récompenser les propriétaires de devantures de magasins primés. Des médailles de bronze seront données aux exécutants des devantures primées.

Une somme de 500 francs est mise à la disposition du jury pour récompenser les propriétaires ayant fait exécuter dans leurs immeubles un motif décoratif pouvant contribuer à l'embellissement de la Ville (enseignes, marquises, bow-windows, décoration en faïence, etc.). Des médailles de bronze seront données aux exécutants des ouvrages primés.

Le jury comprendra :

M. le Maire de Lyon, président ;

MM. les Adjointés délégués aux services de l'Architecture et de la Voirie, vice-présidents ;

Trois membres du Conseil municipal ;

L'architecte en chef de la Ville ;

Le directeur du service municipal de la Voirie ;

Le président de la Société académique d'architecture de Lyon et deux membres de cette Société, désignés par leurs collègues ;

Le président du Syndicat des architectes du Rhône et un architecte patenté membre du Syndicat et désigné par ce Syndicat ;

Le président de la Chambre syndicale des entrepreneurs ;

Trois architectes élus par les concurrents.

Aucun membre du jury ne pourra être concurrent.

Les architectes ou propriétaires désirant prendre part au

concours devront déposer ou adresser leur demande à la mairie de Lyon, le 31 mars 1914 au plus tard, délai de rigueur ; ces demandes devront être accompagnées de photographies de la façade de la maison présentée. Ces photographies, du format 18x24, seront transmises en double exemplaire, dont un non collé.

LE PONT DES ABATTOIRS

En vertu d'une délibération du Conseil municipal du 29 avril 1912, la construction d'un pont en béton armé sur le Rhône, aux abords des nouveaux abattoirs, a fait l'objet d'un concours public. *La Construction Lyonnaise* en a donné le plan dans son numéro du 1^{er} février dernier.

Sur dix-neuf demandes présentées, la Commission technique a prononcé l'admission de dix entrepreneurs qui lui ont paru qualifiés pour l'exécution d'un travail aussi important.

Six concurrents seulement, dont quatre ont proposé des variantes, ont envoyé des projets, parmi lesquels a été choisi pour l'exécution celui de MM. Rouchon, Desseauve et Cochet frères, entrepreneurs à Lyon, rue Servient, 6 (variante n° 2).

Ce projet prévoit une dépense totale évaluée à 1 million 565.230 francs environ et basée sur les prix de 83 et 85 francs le mètre cube pour les fondations à l'air comprimé selon le dispositif employé et le prix forfaitaire de 1.120.000 francs pour la construction en béton armé de l'ouvrage au-dessus du niveau des fondations.

L'ouvrage comporte trois grandes arches avec tympans évidés et deux petites arches de rive. Il est prévu entièrement en béton de ciment armé, sauf en ce qui concerne les culées, les avant et arrière-bercs des piles et la main-courante de la balustrade. Pour ces parties, les auteurs du projet ont prévu l'emploi de la pierre de Villette ou de celle de Villebois suivant la destination.

LA PASSERELLE PROVISOIRE DE L'EXPOSITION

Les dispositions adoptées pour l'aménagement de l'Exposition de 1914 nécessitent la construction sur le Rhône d'une passerelle provisoire reliant l'enceinte à établir à Perrache avec celle à établir sur la rive gauche du Rhône.

Le service municipal de la Voirie avait d'abord étudié un programme de pont provisoire analogue à celui établi près du nouveau pont de l'Hôtel-Dieu.

D'après les études très complètes qui ont été faites, ce projet occasionnerait une dépense de 200.000 francs.

Dans une intention d'économie, il a été possible de combiner l'établissement d'une passerelle provisoire utilisant différentes parties des installations provisoires nécessitées par la construction du pont des Abattoirs projeté.

Le projet de MM. Rouchon, Desseauve et Cochet frères, qui ont été choisis pour l'exécution du pont en béton armé définitif, comporte, pour l'établissement d'une passerelle provisoire, de 8 m. 20 de largeur, une dépense de 100.000 francs.

Cette passerelle, très ornementée, serait construite en bois sur trois cintres métalliques. Elle serait décorée aux entrées de portes monumentales que l'on surmonterait de drapeaux et d'oriflammes.

Des poteaux placés sur sa longueur permettraient d'en compléter admirablement la décoration avec des oriflammes, des faisceaux de drapeaux et des guirlandes.

Les entrepreneurs ont pris l'engagement de terminer cet ouvrage dans un délai de huit mois à partir de la commande.

L'urgence et les circonstances particulières de cette affaire, justifient parfaitement le traité de gré à gré qu'il est nécessaire de passer avec les entrepreneurs, dans les conditions prévues par l'ordonnance du 14 novembre 1837. Il est bien évident que seuls les entrepreneurs du pont définitif peuvent

faire de semblables conditions, et qu'une adjudication publique serait loin de donner des résultats aussi avantageux.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 juin, a donné son approbation à ce projet.

XXIV^e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

La XXIV^e Assemblée de l'Association Provinciale des Architectes Français s'est tenue à Nice, les 4, 5, 6 et 7 courant ; la Municipalité avait mis l'Hôtel de Ville à la disposition des congressistes, qui y ont tenu leurs séances sous la présidence de M. Frantz Blondel, président.

Les questions qui ont fait l'objet d'études spéciales étaient : la réglementation et le recrutement des experts, les honoraires et l'assurance des risques professionnels, dont étaient rapporteurs M. Lamaizière, de Saint-Etienne, et M. Pélanjon, de Lyon.

Pour les honoraires, les principes adoptés sont ceux de la Commission composée de membres de la Société Centrale, de la Société des Architectes Diplômés et de l'Association Provinciale, qui avait été nommée au dernier Congrès.

Pour l'assurance des risques professionnels, au lieu du principe de l'assurance mutuelle avec Société de gestion, proposé par la Commission conformément à ce qui avait été adopté l'an dernier, le Congrès, sur l'intervention de la Société des Architectes de Bordeaux et du Sud-Ouest et de la Société des Architectes de la Loire, s'est décidé pour le principe de l'assurance à prime fixe aux Compagnies.

A signaler, parmi les récompenses annuelles distribuées par l'Association, la médaille d'argent spécialement décernée à M. REVoux, de Lyon, élève de l'Ecole Régionale, comme ayant eu le premier en province le diplôme d'architecte sans passer par un atelier parisien.

Les élections qui ont terminé les séances du Congrès ont porté à la présidence de l'A. P., pour trois ans : M. FEBVRE, de Nice, avec, comme secrétaire général, M. CHEVALLIER, de Nice, fils d'un des fondateurs de l'A. F. ; M. René BLONDEL, de Versailles, secrétaire général sortant, a été nommé vice-président, et MM. LEFORT, de Guigamp, et LAMAIZIÈRE, de Saint-Etienne, secrétaires.

DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS

La Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Lyon et de sa banlieue rappelle à nouveau aux propriétaires fonciers qu'ils ont tout intérêt à faire vérifier dans ses bureaux, où un service spécial et gratuit a été organisé à cet effet, leurs feuilles d'impôts qui, dans la plupart des cas, ont subi cette année d'importantes modifications. Dans l'ancienne banlieue lyonnaise, qui a été presque entièrement réunie à l'agglomération, le tarif des portes et fenêtres et les droits de patentes ont été considérablement augmentés. Il en a été de même à Villeurbanne et à Oullins en raison de l'augmentation de la population.

Mais leur attention est particulièrement appelée sur la nouvelle répartition de la contribution mobilière qui, à Lyon, comme à Oullins, est basée sur la valeur locative réelle des logements d'habitation, diminué d'un minimum de loyer fixé à 200 francs pour la première de ces communes et à 150 francs pour la seconde. De plus, il a été décidé que ce minimum de loyer de 200 francs et de 150 francs serait augmenté : 1^o d'un dixième (soit 20 ou 15 francs) par personne, en sus de la première, qui se trouve à la charge du contribuable et à son domicile ; 2^o de trois dixièmes (soit 60 ou 45 francs) également par personne en sus de la première pour les contribuables ayant plus de trois personnes à leur charge, sans toutefois que

la somme à déduire de la valeur locative d'habitation puisse dépasser 600 francs à Lyon et 450 francs à Oullins.

La déduction de ce minimum de loyer, augmenté ou non, n'est applicable qu'aux contribuables qui ont leur domicile réel à Lyon ou à Oullins et pour leur seule habitation principale au cas où ils en auraient plusieurs dans la commune. En conséquence, elle n'est pas due pour un pied-à-terre.

La loi entend par personne à la charge d'un contribuable les enfants de moins de seize ans révolus, les ascendants âgés ou infirmes, les enfants orphelins ou abandonnés et par lui recueillis.

Pour tous ces renseignements, s'adresser au bureau de la Chambre syndicale, 72, rue Pierre-Corneille, tous les matins, de 9 à 11 heures.

CONCOURS

SISTERON (BASSES-ALPES)

HÔTEL DE CAISSE D'ÉPARGNE

Un concours est ouvert entre les architectes, ingénieurs et constructeurs français pour la construction d'un hôtel de la Caisse d'épargne.

Les projets devront être déposés ou envoyés franco à la direction de la Caisse d'épargne de Sisteron avant le 1^{er} août 1913.

Somme à dépenser : 50.000 francs.

Deux projets seulement seront primés. L'auteur du projet classé premier aura l'exécution ou une prime de 1.000 francs ; le second recevra une prime de 500 francs.

Le programme détaillé, avec plan du terrain, sera envoyé sur demande adressée à la direction de la Caisse d'épargne de Sisteron.

LE RAINCY (SEINE-ET-OISE)

GROUPE SCOLAIRE

Il sera ouvert un concours entre architectes français pour la construction d'un groupe scolaire.

Le concours sera clos le 23 juillet 1913.

La construction faisant l'objet du concours sera établie sur l'emplacement dont le plan est déposé à la mairie où chacun peut en prendre connaissance et copie. Le monument devra être calculé pour être placé en retrait de trois à quinze mètres.

Dépense totale : 250.000 francs, y compris les honoraires de l'architecte et les imprévus.

Les plans produits au concours devront être accompagnés d'un mémoire descriptif faisant clairement comprendre le projet et indiquant la nature des matériaux à employer.

Les devis devront avoir pour base la série de prix la plus récente de la Société centrale des Architectes sauf rabais en rapport avec les prix de la localité.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

APPAREILS MÉCANIQUES POUR LA COMPRESSION DES CHAUSSÉES

Un concours est ouvert pour la construction d'appareils destinés à effectuer mécaniquement la compression des matériaux servant à la confection des emplois partiels sur les chaussées empierrées.

Le concours s'applique à deux types distincts d'appareils, l'un pouvant être traîné ou poussé par un ou deux hommes, l'autre à un appareil se déplaçant par ses propres moyens mécaniques et en état de remorquer sur une rampe de 0 m. 06 par mètre un camion pesant en charge 600 kilogrammes. Le camion ne fait pas partie des appareils à présenter au concours.

Dans l'un et l'autre des types, l'outil servant à la compression peut faire partie intégrante du chariot porteur ou bien être actionné à mi-distance par le moteur.

Le programme sera adressé, sur demande, par le Ministère

des travaux publics (direction des routes et de la navigation, sous-direction des routes et ponts, deuxième bureau).

BIBLIOGRAPHIE

DÉCORATION DES JARDINS

La Vie à la Campagne, qui a fait paraître avec un succès considérable, les splendides numéros : *ROSES ET ROSERAIES*, — *QUATRE SIÈCLES DE JARDINS A LA FRANÇAISE*, — *DEUX SIÈCLES DE JARDINS A L'ANGLAISE*, — *LA DÉCORATION DES JARDINS RÉGULIERS*, publie, cette année, deux autres splendides Recueils-Albums que vous voudrez posséder et que vous pourrez demander chez les marchands de journaux, bibliothèques des gares, etc.

D'abord, *LA DÉCORATION DES JARDINS PAYSAGERS* (N° 156), véritable et très copieux album de modèles de : *Ponts, Rochers, Grottes, Cascades, Temples, Pavillons, Kiosques*, etc. ; au total plus de 190 reproductions photographiques, de types bien adaptés au caractère de ce style du Jardin (prix de ce numéro, 2 francs).

Puis *L'ORNEMENTATION FLORALE DES JARDINS* (N° 160) qui donne plus de 250 exemples de compositions et arrangements de : *Corbeilles, Plantes-Bandes, Bordures, Motifs divers, monochromes, polychromes, à grandes plantes dégagées, en Mosaiculture*, etc., relevés et photographiés dans les plus beaux jardins de : France, Alsace, Angleterre, Suisse, Belgique, etc., De plus, d'importants chapitres, illustrés d'admirables dispositions d'arrangements, sont consacrés à cette forme d'ornementation florale : *JARDINS, BORDURES ET PLANTES-BANDES DE PLANTES RUSTIQUES : bulbeuses vivaces, bisannuelles et annuelles*, etc. ; *Jardins de Rochers et Alpines*, si à la mode aujourd'hui. Nos lecteurs y admireront surtout une magnifique série de reproductions photographiques des corbeilles florales des jardins publics de Lyon.

Tout amateur ou professionnel voudra posséder un tel numéro, parce que ce véritable Manuel de décoration florale donne à tous les moyens sûrs de parer tout Jardin MAGNIFIQUEMENT et ÉCONOMIQUEMENT. D'une valeur de 12 francs, il ne coûte que 2 francs, mais si vous tardez à l'acheter vous le paierez 4 ou 5 francs dans deux mois.

Ce numéro, entièrement présenté par M. Albert Maumené, dont la compétence spéciale est constatée partout, est le plus sensationnel de ceux déjà offerts par *la Vie à la Campagne* à ses fidèles abonnés, car les numéros spéciaux de l'année sont reçus par eux sans supplément de prix.

Les abonnés de *la Vie à la Campagne* et du si populaire *Jardins et Basses-Cours* reçoivent également comme cadeaux les numéros spéciaux, aujourd'hui si rares, précédemment publiés. (Demandez pour cela le prospectus des *Avantages réservés aux Abonnés*, à MM. Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.)

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Au concours de première classe de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, dont le programme était « une église », une *deuxième seconde médaille* a été attribuée à M. Roux-Spitz, de Lyon, de l'atelier Duquesne et A. Recoura.

Vente de terrain domanial.

Samedi 28 juin, à 2 heures, à la Préfecture du Rhône, vente aux enchères publiques en un seul lot, d'une *parcelle de terrain de forme irrégulière*, située à Lyon, boulevard du Nord, propre à la construction, d'une superficie de 779 mq. 15 environ, y compris une surface affectée à une cour commune avec les autres lots de la masse. Cette parcelle est limitée : au nord, par un terrain appartenant à M. Thoubillon ; à

l'ouest, par le boulevard du Nord ; au sud-ouest, par la rue Sully ; à l'est, par un terrain appartenant à l'Etat. Mise à prix : 85.710 francs. Cautionnement : 4.285 francs. On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des domaines de Lyon et au bureau des Domaines de Lyon.

Banquet du Double-Mètre.

La 285^e Société libre de secours mutuels et de retraite « le Double Mètre » des contremaîtres et employés du bâtiment donnera sa fête annuelle le dimanche 29 courant, au restaurant des Délices (la Demi-Lune-Trois-Renards). Le banquet aura lieu à midi et sera suivi des concours et divertissements habituels.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS
OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — La commune de *Chanay* va faire procéder à des travaux d'adduction d'eau potable.

ALLIER. — Dans sa séance du 30 mai 1913, le Conseil municipal de *Vichy* a décidé l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction d'une bourse du travail et d'une caserne de sapeurs-pompiers. Le projet de construction de ces édifices, présenté par M. Massard, architecte D. P. L. G., directeur des travaux municipaux de la ville, sera examiné par une sous-commission nommée à cet effet, à laquelle seront adjoints le capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de *Vichy* et le secrétaire de la Bourse du travail. — La préfecture a approuvé le projet d'alimentation en eau des casernes de *Montluçon* et le contrat passé à cet effet entre la ville et la Compagnie « l'Ozone ».

ALPES-MARITIMES. — Le Conseil municipal de *Nice* a voté le principe d'un emprunt de 40 millions en vue de l'exécution d'un important programme de travaux, comportant l'ouverture de rues, la création de places, la construction d'égouts, la construction d'écoles, etc.

DOUBS. — M. Georges Goguely, architecte à Baume-les-Dames, a établi un devis de 2.245 fr. 80, avec cautionnement de 80 francs, pour réparations à l'église et au presbytère de *Breton-Villers*.

ISÈRE. — La Commission administrative des Hospices de *Grenoble* étudie un projet s'élevant à 150.000 francs pour la création d'un dispensaire sur les terrains des anciens abattoirs, quai Claude-Bernard.

ISÈRE. — La commune d'*Entre-Deux-Guiers* a mis à l'étude l'adduction des eaux d'Aigues-Noires.

LOIRE. — Le Conseil municipal de *Saint-Julien-en-Jarez* a décidé de faire construire une nouvelle mairie dans la propriété Plasson.

SAÔNE-ET-LOIRE. — MM. Protheau et Catin, architectes à Chalon-sur-Saône, ont été chargés d'établir un projet de construction d'un hôtel de ville à *Saint-Germain-du-Plain*.

L'UNION ARCHITECTURALE A MARSEILLE

L'Union Architecturale a eu l'heureuse idée de faire cette année sa sortie à Marseille, et ses membres, répondant aux désirs des organisateurs, sont allés nombreux admirer la vieille cité phocéenne.

Au nombre d'une vingtaine nos jeunes architectes étaient réunis samedi 31 mai à midi à la gare de Perrache et prenaient le train de Marseille. Après un voyage qui fut fort gai malgré

la chaleur et la poussière, tous débarquaient sans encombre.

La première partie du programme tracé par le sympathique Bonnetin comportait une promenade à travers les principales rues de la ville : rue de Noailles, le cours Belzunce, la Cannebière, d'où l'on domine le pittoresque vieux port, la rue de la République, etc.

Le lendemain, nos joyeux amis partaient en mer, pour faire la classique visite du château d'If. Puis ce fut une promenade sur la Corniche, joli boulevard qui domine la mer et qui conduit au laboratoire de zoologie, à la plage du Prado et au parc Borely où ils visitèrent le château. Ce monument très bien situé, sur une terrasse qui domine une large avenue décorée de bassins et le parc, contient un musée d'archéologie, très intéressant et un fort beau mobilier Louis XVI. Le retour s'effectua par l'avenue du Prado, et la place Castellane décorée

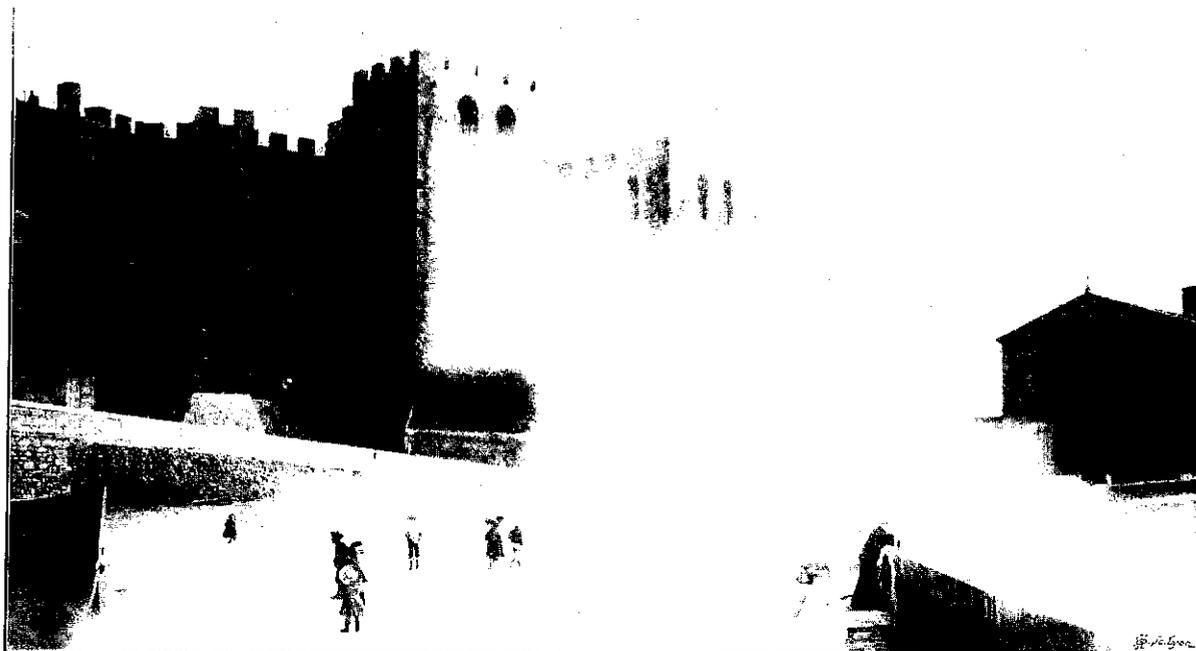


VOÛTE DU TRANSEPT DE LA CATHÉDRALE DE MARSEILLE
(Cliché de M. Dervieux).

de la fontaine Jules Cantini, don de l'auteur à la ville de Marseille. Cette magnifique fontaine en marbre de Carrare est ornée de groupes allégoriques : le Rhône, la Mer, la Source, le Torrent. *La Construction Lyonnaise* se propose d'en donner prochainement une description et des reproductions.

Le lundi, dernière journée, ils escaladaient (en ascenseur), la roche qui surmonte Notre-Dame de la Garde. Cette jolie chapelle, de style romano-byzantin, bâtie sur les plans d'Espérandieu, est décorée de magnifiques mosaïques. Du haut de la terrasse de ce monument l'on a une vue splendide sur la ville et ses environs, et sur la mer. En redescendant par les jardins du Pharo, ils s'arrêtèrent à l'ancienne abbaye de Saint-Victor très intéressante construction de style ogival militaire qui fut édifiée vers le XIII^e siècle. La crypte qui contient des parties plus anciennes est extrêmement intéressante ; ce fut le lieu de refuge des premiers chrétiens venus en Gaule ; certaines parties ne sont que des grottes creusées dans le rocher et dont les voûtes sont portées par des piliers en pierre ; ces fragments d'architecture datent des I^{er} et II^e siècle.

Après avoir visité l'abbaye Saint-Victor, le vieux port et traversé ce dernier sur le pont transbordeur qui mérite d'être admiré pour sa robustesse et son extrême légèreté, ils rendirent visite à la cathédrale ; ce majestueux édifice est de style romano-byzantin. Nous publions une très curieuse photographie de la voûte du transept prise par l'un des excursionnistes, M. Dervieux, membre de l'Union.



L'ABBAYE SAINT-VICTOR A MARSEILLE
(Collection J. CHARLES-ROUX).



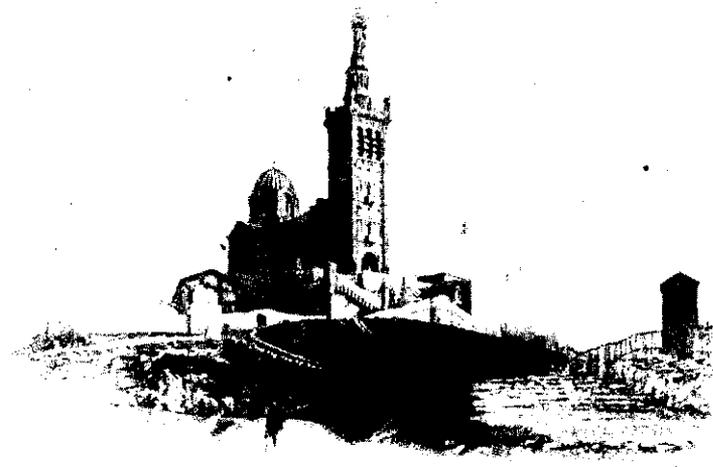
LE PALAIS LONGCHAMP A MARSEILLE
(Collection J. CHARLES-ROUX)

Sur la droite de la cathédrale, il existe encore les restes de l'ancienne cathédrale, la Major, et, tout près de là, la statue de Mgr de Belzunce, belle œuvre du sculpteur Ramus.

Avant de rentrer déjeuner, nos jeunes amoureux de la mer s'en furent contempler une dernière fois celle-ci, ainsi que le port de la Joliette, du haut de la jetée, puis visitèrent un paquebot et admirèrent tout le luxe et le confort que comportent ces véritables villes flottantes.

A 2 heures, après avoir absorbé une excellente bouillabaisse et bu le champagne à la santé des absents et de l'Union Architecturale, nos intrépides repartaient pour aller visiter le Palais de Longchamp, chef-d'œuvre d'Espérandieu. Ce grandiose monument très bien situé à l'extrémité du boulevard Longchamp provoqua leur admiration par sa belle ordonnance, par son élégante silhouette, par son harmonieux ensemble et par la beauté de ses détails.

A 6 heures tous se trouvaient réunis à la gare Saint-Charles pour le retour à Lyon, enchantés de ce beau mais trop court voyage.



NOTRE-DAME DE LA GARDE, A MARSEILLE
(Collection J. CHARLES-ROUX)

Société Lyonnaise des Beaux-Arts

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le lundi 19 mai, au siège social.

Après le discours du président et le rapport du trésorier, constatant l'état prospère de la Société, a eu lieu la distribution des récompenses.

Conformément à l'article 12 des statuts, il a été précédé au renouvellement du tiers sortant des membres du Comité. Ont été élus ou réélus : *Artistes*, MM. Sicard, Tollet, Lamotte, Chomel, Audras, Berger-Orsel, Villard, de Bélair et Mangier.

Amateurs : MM. Canque, Cox, Garnot, René Desvernay, Commandant Berthet et Claudius Côte.

Le bureau, pour l'année 1913-1914, est ainsi constitué : *Président*, M. BAUER ; *vice-présidents*, MM. ROGNAT, TOLLET et GOURJU ; *secrétaire général*, M. ROUGIER ; *secrétaires adjoints*, MM. ROUX et PERRACHON ; *trésorier*, M. NICOLAS ; *trésoriers adjoints*, MM. AUDRAS et BRANTE ; *archiviste*, M. Félix DESVERNAY.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 8 au 15 Juin 1913

Rue Nouvelle, près chemin Grange-Rouge. Maison. Propr., M. Mazerolle, y demeurant. Entr., M. Mouly, rue Roposte, 12.

Rue du Bourbonnais, 66. Magasins. Propr., M. Boissier, rue de la Pyramide, 91. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, r. de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Rue des Cerisiers. Maison. Propr., M. Lille, cours Henri, 92. Arch., M. Paleiron, avenue Félix-Faure, 161.

Rue des Maçons. Maison. Propr., M. Leblanc, avenue Félix-Faure, 232. Arch., M. Paleyron, avenue Félix-Faure, 161.

Chemin Saint-Maximin, 13. Bâtiment. Propr., Société anonyme des Etablissements modèles d'alimentation, chemin Saint-Maximin, 13. Arch., M. Martinon, avenue de Saxe, 129.

Boulevard du Nord, angle rue de Sèze. Immeuble. Propr., M. Perwillhae, boulevard du Nord, 97. Arch. M. Cadet, rue Ney, 75.

Impasse La Tour. Maison. Propr., M. Marvier, y demeurant. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.

Rue Garibaldi, angle rues du Pensionnat et de la Buire. Immeubles. Propr., Société de transports automobiles, y demeurant. Entr., M. Tauty, rue Tronchet, 9.

Rue Cuvier, 123. Atelier. Propr., M. Leclerc, y demeurant.

Rue Moncey, 97. Maison. Propr., M. Frize, à Brazay-en-Plaine (Côte-d'Or). Arch., M. Chabanne, rue Victor-Hugo, 8.

Rue Pierre-Sonnerat. Maison. Propr., M. Bouvier, rue Saint-Gervais, n° 11 bis.

Route d'Heyrieux, 231. Exhaussement. Propr., M. Roche, route d'Heyrieux, 257. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

Quai des Brotteaux, 15. Maison. Propr., Société lyonnaise d'Etudes industrielles et foncières et d'exploitations immobilières, chez M. Brizon, rue Masséna, 23. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Boulevard des Hirondelles, 40. Atelier. Propr., M. Soly, y demeurant. Arch., M. Cimon, avenue de Saxe, 93.

Rue Bonnard, 36. Atelier. Propr. M. Charion, y demeurant.

Rue Dumont-Durville, 16. Usine. Propr., Société anonyme des mécaniques Verdol, y demeurant. Arch., M. Cadet, rue Ney, 75.

Rue des Lilas prolongée. Maison. Propr., M. Frécon, Grande rue de Monplaisir, 71. Arch., M. Cimon, avenue de Saxe, 93.

Rue Chambovet, 22. Maison. Propr., Mme veuve Gacon, y demeurant. Arch., M. Paleyron, avenue Félix-Faure, 161.

Rue Nouvelle, allant du chemin de l'Asile au chemin de Croix-Morlon. Maison. Propr., M. Moreau, rue Saint-Michel, 51 bis. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Chemin Feuillat, 2. Atelier. Propr., Société des Biscuits Germain, y demeurant. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

Rue Riboud, 29. Maison. Propr., M. Trux-Mistral, rue Bellecombe, 93. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3.

Chemin Feuillat, 54. Maison. Propr., M. Gazagnon, r Chaponnay, 57
Rue Pierre-Sonnerat. Maison. Propr., M. Chartignier, impasse Pomone, 35.

Place du Bachut. Usine. Propr., MM. Cottin et Desgouttes, y demeurant. Entrepr., M. Planchat, rue Duguesclin, 312.

Chemin de Saint-Alban, angle rue Pierre-Sonnerat. Maison. Propr., MM. Marret frères, impasse des Platanes, 5.

Chemin Gouilloud, 18. Maison. Propr., M. Guichard, y demeurant. Entrepr., MM. Olivon frères, grande rue de la Guillotière, 55.

Impasse du Sablon. Annexe. Propr., M. Lang, route de Genas, 71. Entrepr., MM. Olivon frères, grande rue de la Guillotière, 55.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

| | 13 Juin 1913 | DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil | |
|--|--------------|------------------------------------|---|
| Cuivre en lingots affiné | 200 » | 205 » | » |
| — en planche rouge | 240 » | 245 » | » |
| — — — jaune | 210 » | 215 » | » |
| Etain Banca en lingots | 585 » | 590 » | » |
| — Billiton et détroits en lingots | 575 » | 580 » | » |
| Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons | 56 50 | 57 50 | » |
| — ouvré : tuyaux et feuilles | 63 » | 64 » | » |
| Zinc refondu 2 ^e fusion | 62 » | 63 » | » |
| — laminé en feuilles. Vieille Montagne | 83 50 | 84 50 | » |
| — — — Autres marques | 82 50 | 83 50 | » |
| Nickel brut pour fonderie | 530 » | » | » |
| — laminé | 700 » | » | » |
| Aluminium brut pour fonderie | 265 » | » | » |
| — laminé | 575 » | » | » |
| Fer laminé 1 ^{re} classe | 23 50 | 24 » | » |
| Fer à double T. AO | 23 » | 23 50 | » |
| Tôle ordinaire 3 millimètres et plus | 24 50 | 25 50 | » |

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 14 mai. — *Mairie de Lyon.* — Concours. Aménagement du muséum d'histoire naturelle dans les anciens bâtiments du Palais de Glace. Installation de vitrines. Adjud., M. Clermont, rue Vauban, 73, à Lyon, au prix de 39.540 fr.

Rhône. — 3 avril. — *Mairie de Lyon.* — Concours. Installation de stores dans les nouveaux groupes scolaires. Adjud., M. Blanger, 38, rue de la Part-Dieu, à Lyon.

Rhône. — 8 avril. — *Mairie de Lyon.* — Concours. Construction d'un lycée de garçons aux Brotteaux. — 1^{er} lot. Eclairage électrique. — 2^e lot. Téléphones et sonneries électriques. Adjud., MM. Charles Mildé fils et Cie, à Paris, au prix de 38.609 fr. 24 pour le 1^{er} lot et 2.219 fr. 16 pour le 2^e lot.

Rhône. — 27 mai. — *Mairie de Lyon.* — Vente d'un terrain communal situé rue Béchevelin, 72. Mise à prix, 24.399 fr. 32. Adjud., l'Union mutuelle des propriétaires lyonnais, rue Gasparin, 20, à Lyon, au prix de 24.953 fr. 85.

Rhône. — 27 mai. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des appareils d'arrosage, cuivrierie et outillage divers, nécessaires aux services de la voirie et des cultures, du 4^{er} juin au 31 décembre 1905. Montant, 23.250 fr. Soumissionnaires : Mme veuve Eldin, 5 p. 100. — MM. Bellard, 2 p. 100. — Carrez, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Baudry, rue de Marseille, 33, à Lyon, 6 p. 100 de rabais.

Rhône. — 27 mai. — *Mairie de Lyon.* — Viabilité de la rue des Tables-Claudiennes. — 1^{er} lot. Egoût, mur de soutènement. Montant, 16.190 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Chaboud, 12 p. 100. — Monin, 5 p. 100. — Canque, 3 p. 100. — Adjud., M. Dubiau, 31, avenue Berthelot, à Lyon, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chaussée. Montant, 16.621 fr. 75. Soumissionnaire : M. Canque, 3 p. 100. — Adjud., M. Monin, 7, rue Pelletier, à Villeurbanne, 8 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 29 mai. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien aux bâtiments départementaux (l'asile d'aliénés excepté). — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Soumissionnaire : M. Rossin, 1 p. 100. — Adjud., M. Pouletty, 67, rue d'Auxonne, à Dijon, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Soumissionnaires : MM. E. Visier, 10 p. 100. — Quillery, 16 p. 100. — Adjud., M. L. Visier, 45, rue Tivoli, à Dijon, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Adjud., M. Verreaux, rue Charrie, à Dijon, 7 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie et carrelages. Soumissionnaire : M. Champy, 14 p. 100. — Adjud., M. Trapon, 7^e, rue Chabot-Charny, à Dijon, 22 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Soumissionnaires : MM. Deveaux, 3 p. 100. — Bertoille, 4 p. 100. — Gey, 4 p. 100. — Pouletty, 4 p. 100. — Maucherat, 5 p. 100. — Adjud., M. Devillebichot, 61, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Dijon, 6 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture, vitrerie. Soumissionnaires : MM. Truchot, 16 p. 100. — Marchandon, 19 p. 100. — Mourrot, 29 p. 100. — Ch. Paris, 30 p. 100. — Adjud., M. Thomas, 50, rue des Godrans, à Dijon, 35 p. 100 de rabais.

Gard. — 26 mai. — *Préfecture.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction entre le village de Cézais et le chemin vicinal ordinaire n° 3 de Lacadière. Montant, 63.000 fr. Soumissionnaires : MM. Sirvins, Ménard, 25 p. 100. — A. Agussol, Astruc, 5 p. 100. — Buttelly, 3 p. 100. — Non adjugé.

Haute-Saône. — 27 avril. — *Mairie de Montbozon.* — Transformation d'une partie des halles. Montant, 15.110 fr. 20. Adjud., M. Dunaigre, à Villersexel, 15 p. 100 de rabais.

Jura. — 15 mai. — *Sous-préfecture de Dôle.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Deux-Fays. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 47.304 fr. 43. Adjud., MM. Picard fils et Tallot, à Saint-Bonnet-en-Bresse, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Brevans. Etablissement d'un cimetière. Montant, 3.122 fr. 40. Adjud., M. Marlin, à Brevans, 12 p. 100 de rabais.

Jura. — 8 mai. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Vesclès. Construction de murs. Montant, 1.637 fr. 59. Adjud., M. Guillot, à Cornod, prix du devis. — 2^e lot. Montagna-le-Templier. Appropriation d'un groupe scolaire. Montant, 11.321 fr. Adjud., M. Renaud, à Macornay, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Sarrogna. Construction d'une école. Montant, 16.585 fr. 05. Adjud., MM. Sattonet frères, à Orgelet, 8 p. 100 de rabais.

Jura. — 8 mai. — *Préfecture.* — Travaux sur route nationale n° 5, de Paris à Genève. — 1^{er} lot. Réfection de caniveaux. Montant, 3.800 fr. Aucun soumissionnaire. — 2^e lot. Restauration du pont sur la Lemme. Montant, 14.500 fr. Adjud., M. Monat, à Foncine-le-Haut, 6 p. 100 de rabais.

Loire. — 13 mai. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin de Saint-Just-en-Chevalet à Boën. Construction. Montant, 11.500 fr. Adjud., M. Forge, à Renaison, 2 p. 100 de rabais. — Pradines. Chemin vicinal. Rectification. Montant, 13.400 fr. Adjud., M. Bayon, au Coteau, 3 p. 100 de rabais. — Saint-Priest-la-Roche. Chemin vicinal. Construction. Montant, 25.200 fr. Adjud., M. Bayon, 3 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 15 mai. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Job. Construction d'une école avec mairie. Montant, 54.580 fr. Soumissionnaires : M. Sugères, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Delaguillaumie, Verdier J.-M., Maisonneuve, prix du devis. — Adjud., M. Valnet, à Ambert, 1 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 24 mai. — *Mairie de Riom.* — Aménagement de nouvelles classes au collège Michel-de-l'Hospital, à Riom. Montant, 11.428 fr. 75. Soumissionnaires : MM. A. Barrier, 5 p. 100. — G. Charlat, 6 p. 100. — E. Veyret, 10,60 p. 100. — A. de Bazelle, 12,60 p. 100. — Adjud., M. Peyrol-Mégemont, à Riom, 16 p. 100 de rabais.

Savoie. — 5 juin. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Commune d'Albertville. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un égout sous l'avenue Victor-Hugo et le chemin vicinal ordinaire n° 18. Montant, 33.000 fr. Adjud., M. Pierre Basso, à Albertville, 29 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Alimentation en eau potable des hameaux de la Bottière et du Pommaréy. Montant, 5.600 fr. Adjud., M. Francescoli, à Albertville, 1 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 25 mai. — *Mairie de Saint-Vérand.* — Construction de deux lavoirs. Montant, 6.860 fr. Adjud., M. Loudoucinex, à Crèches-sur-Saône, 5 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 25 mai. — *Mairie de Chaintré.* — Etablissement d'un cimetière. Montant, 4.800 fr. Adjud., M. Prévost, à Chaintré, 1 p. 100 de rabais.

Savoie. — 26 mai. — *Mairie d'Albertville.* — Service du génie. Place d'Albertville. Réorganisation du pénitencier militaire. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonneries, etc. Montant, 25.800 fr. Soumissionnaires : MM. Agostinetti, 2 p. 100. — Tissot, 4 p. 100. — Fontana, 6 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Francescoli, à Albertville, prix du devis. — 2^e lot. Couverture, charpente, etc. Montant, 6.000 fr. Soumissionnaires : MM. Genin, 2 p. 100. — Tissot, 2 p. 100. — Bedoni, 8 p. 100 d'augmentation. — M. Bergerat, prix du devis. — Non adjugé. — 3^e lot. Ferronnerie, plomberie, etc. Montant, 11.500 fr. Soumissionnaires : MM. Rastello, 20,10 p. 100. — Bergerat, 15 p. 100. — Aulas, 12 p. 100. — Adjud., M. Badarely, à Albertville, 20,50 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 22 juin, 10 h. — *Mairie de Létra.* — Construction d'une classe de garçons. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et pierre de taille. Montant, 5.537 fr. 36. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Charpente, zinguerie, menuiserie et serrurerie. Montant, 3.146 fr. 08. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1 044 fr. 59. Cautionnement, 100 fr. Montant total, 9.728 fr. 03. Non compris mobilier scolaire, imprévus, et honoraires de l'architecte. — Visa du certificat par M. Camille Nallet, architecte, à Villefranche. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la mairie, de 9 à 5 heures du soir, et pour avoir tous renseignements utiles, MM. les entrepreneurs pourront s'adresser à M. Camille Nallet, architecte, rue Alsace-Lorraine, à Villefranche, directeur des travaux.

Rhône. — Vendredi 27 juin, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche. Travaux de menuiserie. Montant, 22.500 fr. — Le pli global devra parvenir par la poste, recommandé, au plus tard le 26 juin à 5 heures. — Renseignements à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail.

Rhône. — Mardi 1^{er} juillet, 15 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Construction d'un égout ovoïde du 2^e type, sous le chemin vicinal ordinaire n° 21, du Moulin-à-Vent à Gerland, entre le chemin de la Guillotière à Gerland et l'avenue de Saxe prolongée. Montant des travaux prévus, 19.590 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, sous le chemin vicinal ordinaire n° 160 dit « rue de l'Ordre », entre le groupe scolaire de la Vilette et le chemin de Sebastopol. Montant des travaux prévus, 2.723 fr. Cautionnement, 100 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Rhône. — Jeudi 10 juillet, 17 h. — *Mairie de Lyon.* — Abattoirs et marché aux bestiaux de la Mouche. Travaux de peinture. Concours public. — 1^{er} groupe, lot A. Peinture des charpentes métalliques, châssis et portes métalliques du marché aux bestiaux et du hall couvert; bâtiments n°s 1 et 2, et badigeon des plafonds et murs dans ces deux bâtiments. — 1^{er} groupe, lot B. Peinture des châssis et portes métalliques des bâtiments n°s 3 à 18, et badigeon des plafonds et murs dans ces bâtiments. — 2^e groupe, lot C. Peinture des châssis et portes métalliques des bâtiments n°s 19 à 35, et badigeon des plafonds et murs dans ces bâtiments. — 3^e groupe, lot D. Peinture des châssis et portes métalliques des bâtiments n°s 36 à 70, et badigeon des plafonds et murs dans ces bâtiments, peinture des grilles et clairevoies métalliques des clôtures. Cautionnement, 1/20^e. — Le pli global contenant les pièces devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard, le jeudi 10 juillet 1913, à 17 heures. — Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 12 heures et de 14 à 17 heures. — En outre, tous autres renseignements pourront être fournis aux intéressés par M. Tony Garnier, architecte, directeur des travaux, place Sathonay, 4, à Lyon.

Rhône. — Mardi 8 juillet, 15 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Dugas-Montbel et Gilibert. Montant des travaux prévus, 12.677 fr. 75. Cautionnement, 750 fr. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue de la Part-Dieu, entre l'avenue de Saxe et le cours de la Liberté. Montant des travaux, 17.438 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Rabelais, entre la rue de Vendôme et l'avenue de Saxe, rue Villerot, entre les rues Moucey et Saint-Jacques; pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Garibaldi, entre les rues Paul-Bert et Cité-Part-Dieu. Montant des travaux, 23.021 fr. 70. Cautionnement, 1.350 fr. — 5^e lot. Pavage en pavés d'échantillon, rue Dorée, entre l'avenue du Doyenné et la rue Bellière; rue Bellière, entre les rues du Doyenné et des Prêtres; rue du Vieil Renversé, entre la rue du Doyenné et la place Benoît-Crépu; rue des Basses-Verchères, entre la rue Saint-Alexandre et le chemin de Choulans. Montant des travaux, 10.587 fr. Cautionnement, 625 fr. — 6^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, boulevard des Brotteaux, entre le cours Lafayette et la rue Robert.

Montant des travaux, 15.211 fr. Cautionnement, 880 fr. — 7^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Bugeaud, entre le boulevard des Brotteaux et la rue Masséna; rue Malesherbes, entre la rue d'Helvétie et l'avenue du Parc. Montant des travaux, 16.687 fr. Cautionnement, 975 fr. — 8^e lot. Construction de chaussées en pavés d'échantillon de granit aux abords de la mairie du VII^e arrondissement (place Jean-Macé et rue Parmentier). Montant des travaux, 14.439 fr. Cautionnement, 800 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Rhône. — Mardi 8 juillet, 14 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente par voie d'adjudication aux enchères publiques d'un terrain communal situé rue Béchevelin, 68-70, et du sol adjacent de l'ancienne ruelle de la Vitriolerie, mesurant environ 210 mètres carrés. Mise à prix, 27.500 fr. — Le cahier des charges, clauses et conditions, relatif à ladite vente et le plan des lieux sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Ain. — Samedi 21 juin, 2 h. — *Mairie de Bourg.* — Entretien et construction des trottoirs et dallages en asphalté de cinq ans en cinq ans à partir de 1913. Montant annuel, 3.500 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 22 juin, 10 h. — *Mairie de Malicorne.* — Assainissement du cimetière. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 22 juin, 2 h. — *Mairie de Vaumas.* — Chemin vicinal ordinaire n° 5. Construction d'un aqueduc en béton armé de 2 m. 40 d'ouverture sur le ruisseau Charnay. Montant, 2.700 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa par M. Freyssinet, ingénieur voyer à Moulins. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 29 juin, 2 h. — *Mairie de Bourbon-l'Archambault.* — Reconstruction de l'hospice thermal. — 2^e lot. Carrelage. Montant, 16.387 fr. 82. — 7^e lot. Menuiserie. Montant, 7.923 fr. 96. — 8^e lot. Serrurerie. Montant, 7.115 fr. — 9^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 19.234 fr. 50. — 10^e lot. Installation des bains, plomberie. Montant, 8.152 fr. — Renseignements à l'hospice.

Alpes-Maritimes. — Lundi 30 juin, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Travaux communaux. Ouverture des rues Smolett et Georges-Ville et aménagement d'une partie de la rue Pellegrini dans la propriété des hoirs Georges-Ville au quartier de Riquier. Montant, 25.530 fr. 74. Cautionnement, 1.500 fr. — Demandes d'admission huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 29 juin, 11 h. — *Mairie de Cros-de-Georand.* — 1^{er} lot. Achèvement du clocher. Montant, 4.779 fr. 35. Cautionnement, 230 fr. — 2^e lot. Construction d'un groupe scolaire au chef-lieu. Montant, 24.479 fr. 50. Cautionnement, 1.200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. le Maire et par M. Marcel Gallix, architecte à Tournon, auteur du projet. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'auteur du projet.

Ain. — Mardi 15 juillet, 10 h. — *Mairie de Méziériat.* — Construction d'égouts, de trottoirs et caniveaux dans la traverse du bourg. Montant, 29.066 fr. 17. Cautionnement, 1.300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 22 juin, 2 h. — *Mairie de Pierrefitte.* — Construction d'un pont en béton armé de 10 mètres d'ouverture et de ses abords sur la rivière « la Loddé ». Montant, 14.200 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Jeudi 26 juin, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Construction d'un mur avec grille et aménagement d'une loge de concierge pour le square des Bénédictins, rue Docteur-Maret. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 10 800 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Serrurerie. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'architecte de la ville. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Dimanche 29 juin, 9 h. — *Mairie de la Chapelle-Masmolène.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1, de la Capelle à Uzès. Construction entre la terre Drôme et le chemin de grande communication n° 53. Montant, 11.900 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, six jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement à la sous-préfecture d'Uzès. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal d'Uzès.

Hautes-Alpes. — Jeudi 3 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Briançon.* — Vigneaux. Construction d'un groupe scolaire de deux classes au village chef-lieu. Montant, 28.843 fr. 51. A valoir, 3.156 fr. 40. Total, 32.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — Auteur du projet, M. Alloix, agent voyer cantonal à l'Argentière. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 24 juin, 10 h. — *Préfecture.* — Chemins d'intérêt commun (2 lots). — Chemins vicinaux ordinaires (14 lots). — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Lundi 7 juillet, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Ville-la-Grand. Construction de hangars et couverture d'un lavoir public. Montant, 6.190 fr. 47. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Gavard, architecte à Annemasse. — Les soumissions devront être déposées l'avant-veille de l'adjudication, avant 5 heures du soir, à la sous-préfecture. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche, 29 juin 2 h. — *Mairie de Four.* — Chézeneuve et Four. Chemins vicinaux ordinaires n°s 4, de Chézeneuve à Saint-Alban-de-Roche et 2, de Four à Chézeneuve. Rectification de ces deux chemins entre le village de Chézeneuve et la terre Vassel, sur 2.727 m. 26. Montant, 17.400 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par

agent voyer d'arrondissement à Vienne, rue Vilmaine, 53. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer du canton de la Verpillière.

Isère. — Dimanche 6 juillet, 11 h. — *Mairie de Laval.* — Chemin vicinal ordinaire n° 9, de Planeysard à Vaugelas. Construction entre l'origine et l'extrémité du chemin actuel, sur 618 m. 55. Montant, 12.500 fr. Cautionnement, 370 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Grenoble-Est, rue Fantin-Latour, à la préfecture. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer cantonal à Domène.

Isère. — Samedi 21 juin, 3 h. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Meyzieu. Montant, 55.784 fr. 32. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements à la sous-préfecture de Vienne et dans les bureaux de M. Chatrousse, architecte départemental, 5, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Isère. — Samedi 21 juin, 3 h. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Estressin-de-Vienne. Montant, 54.215 fr. 69. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements à la sous-préfecture de Vienne et dans les bureaux de M. Chatrousse, architecte départemental, 5, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Isère. — Lundi 23 juin, 10 h. — *Mairie de Chuzelles.* — Chemin vicinal ordinaire n° 3, des Allégnières. Construction d'un pont submersible sur la rivière de Sévenne. — 2^e lot. Tablier en béton de ciment armé. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 50 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Vienne. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Montagnon, agent voyer cantonal à Vienne.

Isère. — Dimanche 29 juin, 10 h. 1/2. — *Mairie de la Garde.* — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de l'Armentier-le-Haut à Maronne. Montant, 52.632 fr. 34. A valoir, 5.037 fr. 66. Total, 57.700 fr. Cautionnement, 1.750 fr. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal de la circonscription du Bourg-d'Oisans.

Isère. — Dimanche 29 juin, 11 h. — *Mairie de Fitillieu.* — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Beuregard. Construction entre les hameaux de Tapon et de Beuregard, sur 1.615 m. 90. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 275 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de la Tour-du-Pin. — Renseignements à la mairie et chez l'agent voyer cantonal de Pont-de-Beauvoisin.

Loire. — Dimanche 6 juillet, 11 h. — *Mairie du Cervières.* — Construction d'une maison d'école avec mairie. Montant, 16.085 fr. 69. A valoir, 1.360 fr. 05. Total, 17.445 fr. 74. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 28 juin, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Construction d'une école enfantine et de préaux à Mouxy. Projet dressé par M. Martin, architecte à Chambéry. Montant, 13.804 fr. 70. A valoir, 957 fr. 21. Honoraires, 738 fr. 09. Total, 15.500 fr. Cautionnement, 650 fr. Frais, 300 fr. — 2^e lot. Adduction d'eau au groupe scolaire de Fréterive. Projet dressé par M. Ravier, architecte à Saint-Pierre-d'Albigny. Montant, 3.834 fr. 93. A valoir, 365 fr. 07. Honoraires, 210 fr. Total, 4.410 fr. Cautionnement, 150 fr. Frais, 150 fr. — 3^e lot. Alimentation en eau potable des hameaux des Curtets et des Menjoz, commune de la Table. Projet dressé par M. Péronna, architecte à la Rochette. Montant, 2.364 fr. 35. A valoir, 160 fr. 65. Honoraires, 175 fr. Total, 2 700 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 150 fr. — Renseignements à la préfecture.

Savoie. — Samedi 28 juin, 9 h. — *Chambéry* (eaux et forêts, bureaux du chef de service de reboisement, à Joppet, villa Joppet). Huit lots. — Renseignements dans les bureaux de M. l'inspecteur des eaux et forêts, chef du service du reboisement, à Chambéry (villa Joppet); de M. l'inspecteur adjoint à Chambéry (rue des Ecoles, 10); de M. le Garde général du reboisement à Saint-Jean-de-Maurienne et de M. le Garde général du reboisement à Anney (Pont-Neuf).

Vaucluse. — Samedi 5 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route départementale n° 5. Pont suspendu de Cavaillon sur la Durance. Aménagement d'un logement de garde charpentier dans la remise du pont. Travaux à l'entreprise, 4.094 fr. 78. Somme à valoir, 405 fr. 22. Total général, 4.500 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 150 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: 1^{er} dans les bureaux de la Préfecture (1^{re} division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2^e dans les bureaux des ponts et chaussées, rue Petite-Fusterie, 17, à Avignon, de 9 à heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Vaucluse. — Dimanche 6 juillet 2 h. — *Mairie de Mérimodol.* — Construction d'une école enfantine. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie, charpente. Montant, 12.992 fr. 83. Cautionnement, 650 fr. — 2^e lot. Menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.621 fr. 12. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Tourtet, architecte du département, à Avignon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Tourtet, architecte du département, 16, rue Bouquerie, à Avignon.

Vaucluse. — Samedi 12 juillet, 14 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route départementale n° 2, d'Avignon à Forcalquier. Réfection de caniveaux pavés et établissement de bordures de trottoirs dans la traverse de Montoux. Travaux à l'entreprise. Terrassements et ouvrages d'art, 7.387 fr. 93. Somme à valoir, 467 fr. 07. Total, 7.855 fr. Cautionnement provisoire, 175 fr., définitif, 350 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2^e dans les bureaux de M. Christin, ingénieur ordinaire, à Carpentras, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Librairie Spéciale du Bâtiment
Ch. JULIOT & P. COQUET, Editeurs
 Avenue de Paris, à DOURDAN (Seine-et-Oise)

PUBLICATIONS CONCERNANT :

ARCHITECTURE - MAÇONNERIE - STEREOTOMIE
MONUMENTS FUNÉRAIRES
SERRURERIE ET CONSTRUCTIONS EN FER - CHARPENTE EN BOIS
MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE - PEINTURE ET DÉCORATION

REVUES MENSUELLES :

| | |
|---|--------|
| L'Habitation Moderne | 12 fr. |
| Nouveau Journal de Menuiserie | 12 fr. |
| Nouveau Journal de Serrurerie | 12 fr. |
| L'Ameublement et le Garde-meuble réunis | 40 fr. |
| Série Tentures et Sièges (coul.) 20 fr. — Série Meubles (coul.) 20 fr | |

Envoi gratis et franco des prospectus illustrés (G. L.) sur demande

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée
Cartes d'excursions dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura
l'Auvergne et les Cévennes.

Emission dans toutes les gares du réseau, du 15 juin au 15 septembre. — Ces cartes donnent droit à :
 La libre circulation pendant quinze ou trente jours, sur les lignes de la zone choisie ;
 Un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilomètre en plus de : 0 fr. 065 en 1^{re} classe, 0 fr. 045 en 2^e classe, 0 fr. 03 en 3^e classe

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : deuxième carte 10 %, troisième carte 20 %, quatrième carte 30 %, cinquième carte 40 %, sixième carte et les suivantes 50 %.
 La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et être adressée, avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris : six heures avant le départ du train, trois jours à l'avance dans les autres gares.

SPECTACLES

OLYMPIA Tous les soirs, Dalbret, le parfait diseur si apprécié ; la troupe Andaluzia ; Léna et William, recordman sauteur sur une jambe ; les Cléments, excentriques à la perche ; Trio Wenezia, musicaux modernes. Le bureau de location est ouvert pour les représentations de Dalbret. Dimanches et jeudis, matinées.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Vues comiques et dramatiques, scènes vévues, journal des actualités, film parlants et phonoscènes. Orchestre G. Mouillon pendant les vues et les entr'actes. Spectacle de famille le plus intéressant et le meilleur marché de tous. Location, sans augmentation

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA 20, place Bellecour, angle rue de la Charité. Tous les jours, matinées sans interruptions de 2 heures à 6 heures. Soirée à 8 h. 1/2. Orchestre symphonique. Tous les vendredis, changement de spectacle.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. RAY.

Lyon — Imprimerie A. Ray, 4, rue Gentil. — 64121

VICTOR DUPRÉ
Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR
POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS
Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES
ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré
 Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE
 Prix exceptionnels de Bon Marché
 Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

MATÉRIEL A VENDRE

- 11 Chaudières à vapeur de 15 à 55 mètres carrés de surface de chauffe ;
 - 2 Machines à vapeur de 15/20 et 25 HP.
 - 2 Ferrures de grues puissantes, force 1.500 kilog. et 15.000 kilog.
 - 3 Moulins à farine (système Nemeika).
 - Poulies diverses, transmissions, etc.
- Le tout en bon état*

S'adresser à l'Agence Fournier, Saint-Etienne N° 2333

CHAUFFAGE ET VENTILATION

Maison de la Suisse française cherche représentant pour Lyon et la Région. — Adresser offres sous L. 2489 X à Haasenstein et Vogler, Genève.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE
Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES
Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris
Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques
à l'encre de Chine. **ACHARD & C^{IE}** 3, rue Fénelon - LYON - Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS
A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

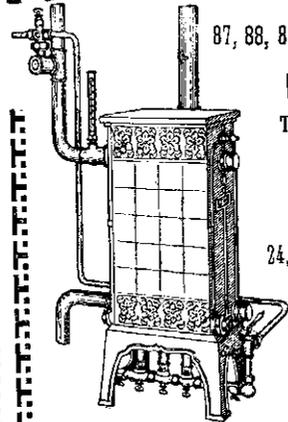
Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France
(Congrès du Gaz, Paris 1910)
Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX



87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements
et
Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

VENTE DE BREVET

N° 414.770, MITRE DE CHEMINÉE
perfectionnée, en ciment armé, garantie
absolue de tirage, économie considérable de
charbon, plus d'incommodité de fumée, de flocons
et de cristaux de suie, et de gaz d'oxyde de
carbone. Meilleurs certificats des autorités, etc.
Système unique réalisant de gros bénéfices.

Pour tous renseignements, s'adresser à M.
Rob Urscheler, Nadelberg, 18, Bâle
(Suisse).

Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émaillé inaltérable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références
Envoi de Catalogues franco sur demande
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)